

Les Echos Gondulfiens

Conseil municipal du 28/01/2011

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Aux termes de la disposition de l'article L.361-1 du Code de l'environnement, le Département a établi, après avis des communes, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Ces itinéraires peuvent notamment emprunter des chemins ruraux, après délibération des communes concernées.

En application de ces dispositions, le Conseil général du Loiret a élaboré un projet de PDIPR a été tendant à :

- La définition d'un réseau d'itinéraires remarquables adaptés à la randonnée pédestre, équestre ou VTT, en cohérence avec les GR[®] et GRP[®] existants.
- L'intégration à ce réseau d'itinéraires locaux aménagés par le CDT et les communes à l'échelle du canton.
- L'organisation de son suivi en vue de l'inscription de nouveaux chemins ruraux présentant un intérêt pour la randonnée.

Le PDIPR a notamment pour objet la protection des chemins ruraux présentant un intérêt pour la randonnée. Le conseil accorde au Département l'autorisation d'inscrire au PDIPR les chemins ruraux désignés en annexe.

Convention de rétrocession de voirie

Par acte du 18 décembre 2008, LogemLoiret a racheté à la SCI « Le Menhir » quatre lots du lotissement communal « le Domaine du Parc » à Saint Gondon. LogemLoiret envisage de construire sur ces parcelles, d'une surface totale de 3848m², cadastrées BC N°252, 253, 254, 255, huit logement individuels locatifs. LogemLoiret équipera ces terrains au moyen des ouvrages décrits dans les pièces du permis de construire. Après avoir effectué la réception définitive des travaux, LogemLoiret cédera à la Commune, pour l'euro symbolique, les réseaux divers avec leur terrain d'emprise et les espaces verts non privatifs.

Avenant au projet de construction des vestiaires du foot

Suite aux recommandations du géotechnicien et sur avis du bureau de contrôle, il a été nécessaire de réaliser de fondations plus profondes ; la plus value correspondante est de 7228, 36 € HT.

Suite aux recommandations du bureau de contrôle, il a été décidé par la commission bâtiment de revenir à une toiture béton : la plus value correspondante est de 13642, 47 € HT.

Forage eau potable

Le Maire informe le conseil de l'avancement de l'étude, confiée au cabinet EAU & INDUSTRIE sur le nouveau forage en eau potable. Il rappelle notamment que les subventions du Conseil Général et de l'Agence Loire Bretagne ne seront notifiées qu'à l'issue de l'appel d'offres.

Il expose la possibilité d'une subvention d'état, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) . Le conseil le maire à solliciter cette dotation DETR , au taux de 25% pour l'année 2011.

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Dans le cadre de la formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, la CDCG propose de signer une convention une formation de pour un agent de la Commune de Saint GONDON.